Envoyé en préfecture le 06/02/2024
Reçu en préfecture le 06/02/2024
Publié le
ID : 078-217801893-20240205-2024_13-DE

VILLE DE CRESPIERES
YVELINES

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/02/2024

Référence
2024-13

Objet de la délibération
Retrait de la délibération 2024-04 (Acquisition d'un terrain ZAC des Fonciaux)

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
16	11	14

Date de la convocation
30/01/2024

Date d'affichage
30/01/2024

Vote
A l'unanimité Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE
Le : 06/02/2024

Et

Publication ou notification du :

L'an 2024 et le 5 février à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie de Crespières sous la présidence de BALLARIN Adriano, Maire.

Présents :
M. Adriano BALLARIN, Maire, Mmes : Véronique BIGARD, Laure DEVAUD PINON, Virginie DUMONT, Myriam GUILMET, Marielle LAMMENS, Agnès TABARY. MM : Christian BEZARD, Olivier CHEMIN, François GRIMONPREZ, Michel ODDOS.

Absent(s) ayant donné procuration : Mme Nereida LANGE à Mme Agnès TABARY. M Eric BERTHEMY à M Michel ODDOS, M Didier LE SAUX à M Christian BÉZARD.

Absent(s) excusé(s) : Mme Laurence ROUSSELET. M Gérard LAGARDE.

A été nommé(e) secrétaire : Mme Myriam GUILMET.

Objet de la délibération : Retrait de la délibération 2024-04 (Acquisition d'un terrain ZAC des Fonciaux)

VU le code des relations entre le public et l'administration, et notamment les articles L 240-1 et suivants,

VU la délibération n° 2024-04 du 24 janvier 2024 approuvant l'acquisition d'un terrain ZAC des Fonciaux,

VU l'erreur matérielle constatée a postériori sur la délibération n°2024-04 votée lors du Conseil Municipal du 24 janvier 2024, la superficie du terrain sis ZA Les Fonciaux à Crespières, parcelle cadastrée section AA n°258, appartenant actuellement à Monsieur Jean-Jacques MORISSE, gérant de la SCI Christal ne mesurant pas 1 200 m² mais 1 054 m²

Monsieur le maire propose donc à l'assemblée de retirer la délibération n° 2024-04 et de voter une nouvelle délibération dans un second temps quand tous les éléments seront vérifiés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'UNANIMITÉ :

DE RETIRER la délibération 2024-04 du 24 janvier 2024.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 05/02/2024
Le Maire
Adriano BALLARIN

MAIRIE DE CRESPIERES R.F. (Yvelines)